

Du registre aux délibérations du **Conseil communal**, il a été extrait ce qui suit :

Séance du 13 février 2025

Présents : Mme LIEGEOIS, Bourgmestre-Présidente
 M. STREBELLE, M. PATERNOTTE, Mme SIRAUT, Echevins
 M. NIEZEN, M. THYS, M. REDOTTE, M. TODARO, M. DUPRIEZ, Mmes
 KESSELS et DE BROYER, M. DE VISCH, Mme DESCLIN, Conseillers.
 M. ROLIN, Président du CPAS assiste à la séance avec voix consultative.
 Mme KOWALSKA, Directrice générale - Secrétaire.

OBJET : Déclaration de Politique Communale – Mandature 2024-2023 –Adoption.

LE CONSEIL COMMUNAL, réuni en séance publique ;

Vu l'article L1123-27 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, lequel dispose en sa version consolidée : « Dans les deux mois après la désignation des échevins, le Collège soumet au Conseil communal une déclaration de politique communale couvrant la durée de son mandat et comportant au moins les principaux projets politiques ainsi qu'un volet budgétaire reprenant les grandes orientations en la matière. La déclaration de politique communale est valable pour toute la durée de la mandature, sauf en cas d'adoption d'un nouveau pacte de majorité et renouvellement complet du Conseil communal. Après adoption par le Conseil communal, cette déclaration de politique communale est publiée conformément aux dispositions de l'article L1133-1 et de la manière prescrite par le Conseil communal. Elle est mise en ligne sur le site internet de la commune. » ;

Vu la Déclaration de Politique Communale proposée par le Collège communal jointe en annexe et faisant partie intégrante de la présente délibération ;

Sur proposition du Collège communal ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE, par x voix pour, x voix contre et x abstention(s) :

Article 1^{er} : D'adopter la Déclaration de Politique Communale présentée par le Collège communal pour la mandature 2024-2030.

Article 2 : De procéder à la publication de ladite Déclaration conformément à l'article L1133-1 du Code de démocratie locale et de la décentralisation, ainsi que sur le site internet de la Commune de Brugelette.

Fait en séance, même date que dessus.

PAR LE CONSEIL COMMUNAL,

La Directrice générale,
(s) K. KOWALSKA

La Présidente,
(s) I. LIEGEOIS

Pour expédition conforme, délivré à Brugelette en date du ...

La Directrice générale,

La Bourgmestre,

Karolina KOWALSKA

Isabelle LIEGEOIS